

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 janvier 2017**

Membres présents : 12 – Membres excusés : 03 - Procurations : 03 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 janvier 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 29 décembre 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

### **1. Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> février 2017**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> février 2017 en vue de déposer un dossier d'avancement de grade à l'ancienneté auprès de la Commission Administrative Paritaire pour Madame Anna-Maria GESSA.

### **2. SEMERAP : Projet de convention de balayage**

Accord unanime pour autoriser le maire à signer une convention de balayage avec la SPL SEMERAP pour une longueur de voirie de 18,472 km, à raison de deux passages par an, pour un prix de 1 470 €. Signée pour une période de 5 ans, cette convention sera résiliable chaque année, deux mois avant la date d'échéance.

### **3. Opération Salle Polyvalente : choix du prestataire pour la fourniture du gaz**

Suite aux résultats d'une consultation auprès des fournisseurs de gaz, Primagaz est désigné à l'unanimité pour assurer l'installation de la cuve et la fourniture en gaz propane de la Salle Polyvalente. M. le maire est autorisé à signer le contrat pour une durée de 5 ans.

### **4. Demande d'achat d'un bien de section à Tazenat par M. et Mme LAGAND**

Suite à la demande de plusieurs électeurs de la Section de Tazenat, la liste des électeurs de la Section de Tazenat a été modifiée. Le résultat de la consultation et la procédure en cours sont annulés et il est proposé aux riverains du village d'initier une nouvelle demande en concertation.

### **5. Demande de subvention de l'école pour une classe découverte**

Accord unanime pour attribuer à l'école une subvention de 1 000 € pour aider au financement d'une classe découverte à l'île d'Oléron.

### **6. Demande de subvention exceptionnelle des « Ans Foirés »**

Accord unanime pour attribuer à l'Association « Les Ans Foirés » une subvention de 500 € pour l'organisation de la Foire Agricole de Charbonnières-les-Vieilles.

### **7. SIEG : complément à l'Eclairage Public aux Chartres**

Unanimité pour approuver le projet de complément d'éclairage public au village des Chartres pour un montant de 3 440 € HT, donnant lieu à une participation communale de 1 720,18 €, écotaxe comprise.

### **8. Devis complémentaire pour le mur de soutènement à Laisles**

Accord unanime pour la réalisation d'un seuil de protection pour le mur de soutènement renforcé à Laisles, par l'entreprise Damien MONTEIL pour un montant de 545 € HT.

### **9. Ouverture de crédits d'investissement pour 2017 avant le vote du budget**

Unanimité pour l'ouverture de crédits d'investissement pour 2017 avant le vote du budget à hauteur de 21 700 €.

### **10. Demande de retrait du SMAD des Combrailles de la Commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze**

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de retrait du SMADC de la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze.

### **11. Transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à l'intercommunalité.

### **12. Avis sur le PLU de Saint-Angel**

A l'unanimité, avis favorable au le PLU de Saint-Angel.

### **Questions diverses**

- a. Le maire présente le tableau des représentants de la commune aux diverses commissions communautaires
- b. Le maire fait ensuite part d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Montcel, sur un emplacement proche du village de La Tour Serviat. Le dossier est en cours d'étude.
- c. La fibre optique devrait faire son apparition sur le bourg de Charbonnières-les-Vieilles fin 2017, et dans les villages fin 2018. L'entreprise CIRCET, agréée par la Région Auvergne Rhône-Alpes et les Départements formant la Régie, est en charge de cette étude. M. le maire souligne l'importance de l'attribution de noms et de numéros de rues dans les villages dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique.
- d. Une demande sera faite en ligne pour envisager de déplacement d'un poteau téléphonique au droit du Four banal de Laligier. Au vu du coût, le conseil municipal prendra la décision ultérieurement.
- e. La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 atteint 1052 habitants en terme de population municipale, et 1068 habitants en terme de population totale.

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 mars 2017**

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 mars 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 27 janvier 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

### **1. Fixation de la surtaxe d'assainissement pour l'année 2017**

Maintien à l'unanimité de la surtaxe d'assainissement sans augmentation.

Sur la consommation : 0,9292€ HT/m<sup>3</sup>

Sur l'abonnement : 5,05 € HT.

### **2. Remplacement du photocopieur de la mairie**

Accord unanime pour remplacer l'actuel photocopieur par un nouveau possédant un module pliage (bulletin municipal) et agrafage. Le montant annuel de location/entretien/fourniture de toner sera équivalent au montant actuel résultant du forfait trimestriel plus les facturations des dépassements de forfait. Le nombre de photocopie couleur du forfait passera de 5000 à 6250 de façon à ce qu'il n'y ait plus de dépassement.

### **3. Fixation de la durée d'amortissement des travaux d'Eclairage Public**

Vu l'allongement des durées d'amortissement possibles, unanimité pour décider que les travaux d'Eclairage Public seront amortis sur une période de 30 ans.

## **Questions diverses**

- a) Personnel communal : deux contrats aidés trouveront leur terme cette année : celui d'un agent travaillant à l'école qui a atteint la durée maximum de 5 ans et celui de l'agent employé par la Commune de Manzat et qui travaillait à mi-temps dans la commune.
- b) Le devis de location d'une scie de sol pour l'aménagement de l'atelier est examiné.
- c) Diverses demandes de subventions d'organismes extérieurs à la commune seront examinées pour être prises en compte ou non pour le budget.
- d) L'opportunité de l'acquisition d'un terrain en zone AU sur le bourg est examinée, cette dernière pouvant contribuer à augmenter la réserve foncière propre à accueillir une extension du lotissement.
- e) La mise à disposition du terrain bordant le stade de football et des vestiaires pour un camp itinérant d'une centaine de jeunes en juillet est refusée, pour des raisons de sous-dimensionnement par rapport au nombre de jeunes, et pour des raisons de sécurité/responsabilité.
- f) L'organisation du 14 juillet est abordée dans les grandes lignes : Cérémonie à 11h, bal populaire gratuit de 22h à 2h du matin, feu d'artifice le 14 au soir à 23h.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le débat d'orientation budgétaire a permis de lister les projets d'investissement qui seront menés en 2017 : salle polyvalente, travaux de voirie, aménagement du cimetière (1<sup>ère</sup> tranche), signalétique et noms des rues des villages, poursuite de l'équipement informatique de l'école, accessibilité et mur d'enceinte de la mairie.

En fonctionnement, les nouveaux tarifs de location de salles et des concessions funéraires ont été réexaminés ainsi que divers postes de dépenses liées aux salaires et charges. Le vote du budget aura lieu lors du prochain conseil municipal du 14 avril 2017.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 14 avril 2017**

Membres présents : 15 – Procurations : 02 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 avril 2017 à 19 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 10 mars 2017.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

*Le Maire quitte la salle pendant la délibération sur les comptes administratifs et laisse la présidence à M. Baré, 1<sup>er</sup> adjoint :*

**1. Comptes administratifs 2016 : budget général et budgets annexes**

Accord unanime pour arrêter les résultats définitifs comme ci-dessous :

Budget général :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		190 246,82		72 755,02		263 001,84
Opérations de l'exercice	545 561,29	639 115,92	192 313,87	430 545,72	737 875,16	1 069 661,64
<b>TOTAUX</b>	<b>545 561,29</b>	<b>829 362,74</b>	<b>192 313,87</b>	<b>503 300,74</b>	<b>737 875,16</b>	<b>1 332 663,48</b>
Résultats de clôture		283 801,45		310 986,87		594 788,32
Restes à réaliser			624 875,52	323 860,00	624 875,52	323 860,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>545 561,29</b>	<b>829 362,74</b>	<b>817 189,39</b>	<b>827 160,74</b>	<b>1 362 750,68</b>	<b>1 656 523,48</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>283 801,45</b>		<b>9 971,35</b>		<b>293 772,80</b>

Budget assainissement :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		32 936,17	5 557,72		5 557,72	32 936,17
Opérations de l'exercice	14 941,67	21 748,63	24 759,71	21 227,86	39 701,38	42 976,49
<b>TOTAUX</b>	<b>14 941,67</b>	<b>54 684,80</b>	<b>30 317,43</b>	<b>21 227,86</b>	<b>45 259,10</b>	<b>75 912,66</b>
Résultats de clôture		39 743,13	9 089,57			30 653,56
Restes à réaliser			25 624,90	22 548,80	25 624,90	22 548,80
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>14 941,67</b>	<b>54 684,80</b>	<b>55 942,33</b>	<b>43 776,66</b>	<b>70 884,00</b>	<b>98 461,46</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>39 743,13</b>	<b>12 165,67</b>			<b>27 577,46</b>

Budget Lotissement les Baisles :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			33 029,53		33 029,53	
Opérations de l'exercice	33 029,53	33 029,53	33 029,53	33 029,53	66 059,06	66 059,06
<b>TOTAUX</b>	<b>33 029,53</b>	<b>33 029,53</b>	<b>66 059,06</b>	<b>33 029,53</b>	<b>99 088,59</b>	<b>66 059,06</b>
Résultats de clôture			33 029,53		33 029,53	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>33 029,53</b>	<b>33 029,53</b>	<b>66 059,06</b>	<b>33 029,53</b>	<b>99 088,59</b>	<b>66 059,06</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			<b>33 029,53</b>		<b>33 029,53</b>	

Budget Lotissement Les Sagnettes

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				68 331,38		68 331,38
Opérations de l'exercice	33 602,30	33 602,30	93 668,96	25 337,58	127 271,26	58 939,88
<b>TOTAUX</b>	<b>33 602,30</b>	<b>33 602,30</b>	<b>93 668,96</b>	<b>93 668,96</b>	<b>127 271,26</b>	<b>127 271,26</b>
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>33 602,30</b>	<b>33 602,30</b>	<b>93 668,96</b>	<b>93 668,96</b>	<b>127 271,26</b>	<b>127 271,26</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						

Le Maire reprend sa place dans l'assemblée délibérante, et la présidence.

## 2. Comptes de gestion 2016 : budget général et budget annexes

Unanimité sur l'approbation des comptes de gestion dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs pour chacun des budgets.

## 3. Affectation des résultats 2016 sur l'exercice 2017

Vote unanime.

## 4. Taux d'imposition pour 2017

Unanimité pour maintenir pour l'année 2017 les taux d'imposition votés pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation 8,84 % pour un produit assuré de 82 290,00 €
- Taxe foncière bâti 13,81 % pour un produit assuré de 90 966,00 €
- Taxe foncière non bâti 71,82 % pour un produit assuré de 34 761,00 €

Soit un produit fiscal total de 208 019,00 €.

## 5. Vote des budgets primitifs 2017 : budget général et budgets annexes

Budget général :

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	899 542,74	899 542,74	
Investissement	1 035 474,87	1 035 474,87	*
<i>Dont 180 000 € provenant de la section de fonctionnement</i>			

Budget assainissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	54 777,46	54 777,46
Investissement	88 362,63	88 362,63

Budget du Lotissement Les Baisles :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	73 869,39	73 869,39
Investissement	66 711,42	66 711,42

## 6. Indice brut pour le calcul des indemnités des élus

Suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatifs aux indices de la Fonction Publique, accord unanime pour valider le tableau suivant récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Pourcentage de l'indice attribué</b>
<i>Le Maire</i>	0%
<i>1er Adjoint</i>	8,25%
<i>2ème Adjoint</i>	8,25%
<i>3ème Adjoint</i>	8,25%
<i>4ème Adjoint</i>	8,25%
<i>Conseiller municipal</i>	4,125%
<i>Conseiller municipal</i>	4,125%

## 7. Remboursement du matériel loué pour la foire par l'Association « Les Ans Foirés »

Unanimité pour autoriser le maire à émettre un titre de recette à l'attention des Ans Foirés pour demander le remboursement de la location des matériels utilisés pour la Foire, pour un montant de 452 €.

## Questions diverses

- a) Mare des Falvards : des devis ont été demandés et s'avèrent élevés. De nouveaux devis vont être demandés sans les accotements.
- b) Mur d'enceinte de la mairie : outre les devis déjà reçu, également très élevés, d'autres devis vont être demandés avec des variantes (démolitions partielles)
- c) Lotissement des Baisles : suite à une offre d'achat des deux lots restants pour 30 000 €, une contre-proposition va être adressée aux demandeurs, à hauteur de 42 000 €
- d) L'appartement au 2 rue de l'Ecole, en cours de rénovation, est loué à compter du 01/05/2017. Le prix de location est arrêté à 200 € mensuels, chauffage, eau et électricité compris.
- e) La « journée de prestation » du lundi de Pentecôte réunissant les agriculteurs de la commune, pour la réalisation de travaux sur les chemins, sera préparée lors d'une réunion qui se déroulera à la Salle du Préau Jeudi 27 avril à 20h.
- f) Le budget de la commune ne permettant pas la réparation de la VC n°17, le report en 2018 de la participation du Conseil Départemental sera demandé, en accord avec la commune de Montcel. Elle sera provisoirement réparée avec de l'enrobé à froid.
- g) Des pierres ont été disposées pour empêcher tout véhicule de traverser et de dégrader le triangle de verdure à l'entrée des Mazeaux.
- h) Il est proposé l'application d'un coefficient de modération sur critères sociaux pour adapter le loyer du logement social communal dit « Maison Montpied ». La situation sera régularisée par une prochaine délibération.
- i) Le ménage de la salle polyvalente sera confié à Bertrand Guillaumot, qui en accepte la charge en contrepartie du paiement d'heures supplémentaires.
- j) Le courrier des organisateurs du concours de labour qui se déroulera à Charbonnières-les-Vieilles le 20 août sera transmis au Président de l'Association Les Ans Foirés.

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 mai 2017**

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 19 mai 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 14 avril 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

### **1. Curage de la mare des Falvards**

Accord unanime pour confier à l'Entreprise BARD les travaux de curage pour un montant de 2 880 € HT. Des particuliers ou agriculteurs pourront récupérer la boue.

### **2. Commande de granulats pour les travaux coopératifs**

Accord unanime pour autoriser le maire à commander auprès de S.P.L. 380 tonnes de granulats 0/25 primaire pour le rebouchage des chemins pour la journée de prestations du lundi de Pentecôte.

### **3. Tarifs et conditions de location de la salle polyvalente**

Suite aux travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la Salle polyvalente, les tarifs suivants seront appliqués à compter de la réouverture : pour une location de week-end aux habitants de la commune : 350 € ; aux personnes extérieures à la communes : 600 € ; Pour les associations de la commune : 2 gratuites par an et 100 € à compter de la 3<sup>ème</sup>. Une caution de 500 € sera demandée.

### **4. Dates d'ouverture de la Salle polyvalente**

Compte tenu du retard pris dans le déroulement des travaux, unanimité pour repousser à octobre la date de location de la salle polyvalente.

### **5. Tarifs des concessions du cimetière**

Suite à l'aménagement d'un espace cinéraire, accord unanime pour fixer les nouveaux tarifs du cimetière commune suit :

Durée	Perpétuelles	50 ans	30 ans
Désignations			
Petites concessions	250 €	150 €	100 €
Grandes concessions	350 €	200 €	150 €
Columbarium	900 €	650 €	450 €
Cavurnes	800 €	400 €	300 €

Pour ce qui est du Jardin du Souvenir, les plaques seront fournies par la commune et facturées 30 € l'unité aux demandeurs qui devront se charger de la gravure. La fixation sur le porte-épitaphe sera réalisée par les services municipaux.

### **6. Prix de location du petit appartement communal T2 de l'école**

Suite aux travaux de rafraîchissement et de mise aux normes, accord unanime pour fixer le prix de location du T2 de 25 m<sup>2</sup> sis au-dessus de l'école à 200 € mensuels, charges comprises.

### **7. Prix de location du logement social communal 1 rue du Presbytère**

Après application d'un coefficient de modération sur critères sociaux, le loyer principal est à l'unanimité fixé à 357,20 € par mois, charges non comprises, révisable chaque année au 1<sup>er</sup> juillet par application de l'indice des loyers.

### **8. Création de deux postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2017**

Accord unanime pour créer deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour permettre l'avancement à l'ancienneté du grade C1 au grade C2 de deux adjoints techniques.

### **9. Renouvellement d'un Emploi d'Avenir pour une 3<sup>ème</sup> année**

Unanimité pour renouveler le poste d'Emploi d'Avenir pour la 3<sup>ème</sup> année, à temps complet, à compter du 6 juillet 2017.

#### **10. Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le conseil, à l'unanimité, valide le rapport présenté par la CLECT, entérine et approuve les montants de l'évaluation ou de la révision des charges transférées tels qu'ils ont été présentés.

#### **11. Modification des statuts du SIEG**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SIEG afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs.

#### **Questions diverses**

- a. Le projet de modification du mur d'enceinte de la mairie sera revu après le passage d'un agent du conseil départemental qui nous indiquera si une partie des travaux peut être éligible à une subvention issue des amendes de police « sécurisation de la voirie, des accès, réparation d'ouvrage, visibilité », auquel cas le projet serait porté par la Communauté de Communes.
- b. Le programme de la fête patronale sera arrêté par les associations qui souhaitent collaborer pour cette animation, comme pour celle du 14 juillet.
- c. La commune va faire l'acquisition d'un barnum de 72 m<sup>2</sup> qui pourra être utilisé pour les diverses manifestations d'animation, telle la Foire de janvier, et être mis à la disposition des associations.
- d. Un projet de sonorisation de la salle polyvalente sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- e. Un tour des villages sera organisé pour finaliser le nom des rues et l'attribution des numéros. Une délibération du Conseil Municipal sera prise au terme des travaux pour les valider.
- f. Un prestataire devra être recherché pour la préparation du repas destiné aux agriculteurs participants aux travaux coopératifs du lundi 5 juin.
- g. Cimetière : des devis seront demandés pour le drainage du cimetière, sur la base d'un cahier des charges qui sera établi par la commission ad hoc.
- h. M. le maire présente le projet de travaux sur les parkings du Gour de Tazenat, qui seront effectués par le Conseil Départemental et la Communauté de communes à partir de septembre 2017.
- i. L'achat d'un défibrillateur sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal (pour mise à disposition à la salle polyvalente).
- j. L'offre d'ingénierie du Département, en partenariat avec le SMAD des Combrailles, est présentée.
- k. Validation des élus référents agricoles de la commune dans le cadre de l'animation du Réseau Foncier Agricole Combrailles-Artense (Sébastien PORTIER, Claude ESPAGNOL).
- l. Un rappel des élus représentants de la commune auprès de l'Etablissement Public Foncier Smaf est fait auprès de la Communauté de Communes (Dominique GIRARD, Jacques MAÎTRE).
- m. L'arrêté préfectoral autorisant le retrait de la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze pour lequel le Conseil Municipal avait été appelé à se prononcer, est présenté aux membres du conseil.
- n. Mettant à profit la présence des isoloirs dans la salle du conseil municipal, un vote des enfants de l'école, sur le thème du nom pouvant être donné à l'école, se déroulera en mairie le mardi 20 juin 2017.
- o. M. le Maire prévoit d'inviter l'Entreprise CIRCET pour une présentation du projet de fibre optique lors de la prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le vendredi 23 juin 2017.

### **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 23 juin 2017**

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 23 juin 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 19 mai 2017.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

#### **1. Acquisition et installation d'un complément de jeux de plein air**

Accord unanime effectuer l'acquisition d'un complément de jeux de plein air comme prévu en 2015, pour un montant total HT de 1 806 € avec une table de pique-nique anti-vandalisme.

#### **2. Sonorisation de la Salle Polyvalente**

Unanimité pour accepter le devis de sonorisation de la salle polyvalente restaurée et agrandie, pour un montant HT de 2 429,14 €.

#### **3. Avenant à la délégation de service public d'assainissement**

Accord unanime pour autoriser le maire à signer un avenant à la délégation de service publique assainissement contractée avec la SPL SEMERAP le 1<sup>ER</sup> janvier 2012, concernant l'article 8.3 « Part perçue pour le compte de la collectivité » comme suit : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les reversements seront effectués sur les montants facturés, non plus sur les montants encaissés comme précédemment.

#### **4. Contrats CUI-CAE**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler un contrat CUI-CAE de 20 heures hebdomadaires arrivant au terme de sa 3<sup>ème</sup> année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et de créer un nouveau poste en CUI-CAE de 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, en remplacement de celui qui se termine au 31 août et n'est plus renouvelable.

#### **5. Prix de vente du photocopieur**

Suite au remplacement du photocopieur couleur de la mairie par un plus performant, le matériel remplacé est évalué à 500 € et mis en vente.

### **Questions diverses**

- a. Le maire précise les modalités du prochain vote destiné à élire les délégués appelés à voter pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.
- b. Les enfants de l'école ont procédé à un vote pour choisir un nom pour leur école. Le nom retenu est « L'école des mésanges charbonnières ». Le conseil municipal constate l'absence d'une majorité affirmée, et souhaite attendre pour donner un nom à l'école.
- c. Le conseil municipal souhaite inclure dans le cahier des charges du doublage du réseau d'assainissement rue de la Trinité, avant la réfection de la voirie, des essais de compacité afin d'éviter tout effondrement ou tassement futurs de la chaussée refaite.
- d. Un nouvel avenant sera signé pour compléter le marché du Groupe Bernard avec le carrelage du local de rangement.
- e. La commission ad hoc qui procède depuis le début du chantier de la Salle Polyvalente à tous les choix de couleur, matériaux, etc... se réunira prochainement pour mettre au point une convention de location adaptée aux nouveaux locaux.
- f. M. Golfier, du Conseil Départemental, rencontrera Mme Champoux le mardi 27 juin pour collecter toutes les informations nécessaires à la constitution d'un dossier concernant les murs d'enceinte de la mairie, éligible aux subventions des amendes de police.

- g. Au cimetière, des consultations sont en cours pour le projet de travaux de drainage, auprès des entreprises Dugour, Fabien Desfarges et Eric Bard.
- h. Le dossier de Permis d'Aménager déposé par la Communauté de Communes pour les Parking du Gour est actuellement bloqué : Une réunion doit être organisée avec la D.D.T. qui instruit la demande, la Commission des Sites et l'Architecte des Bâtiments de France pour éclaircir certains points bloquants.
- i. M. le Maire informe les membres du conseil qu'il doit rencontrer M. Raoul Lanore pour évoquer l'acquisition d'un terrain actuellement en zonage AU, pour augmenter la réserve foncière de la commune.
- j. La Sous-Préfecture demande que le Maire propose un nouveau candidat à la mission de délégué de l'administration à la commission de révision des listes électorales. Il est envisagé de proposer M. Roger Huguet, avec son accord.
- k. L'association Réseau Seniors CLIC RIOM LIMAGNE COMBRAILLES recherche un local fixe pour y implanter une antenne de l'ERAD des Combrailles (Espace Ressource Aides à Domicile) une journée par semaine. Le conseil souhaite proposer la petite salle de réunion à côté de la Salle du Conseil Municipal.
- l. Une demande doit être adressée au Syndicat du Bois de l'Aumône pour obtenir une modification de la tournée d'enlèvement des ordures ménagères au village de Chalusset. Un plan doit être remis au secrétariat, indiquant la tournée existante et la tournée souhaitée.
- m. Suite au passage de l'entreprise chargée d'estimer les travaux de réparation du pont endommagé par le passage d'un car aux Moulin des Desniers, il convient de signaler à la compagnie d'assurance qu'aucune suite ne peut être donnée à ce dossier. L'état du pont se révèle être précaire, et une simple réparation n'est pas envisageable.
- n. Un courrier recommandé devra être adressé au titulaire du Lot Carrelage de la Salle Polyvalente qui n'a pas respecté le planning de son intervention et a causé un retard préjudiciable aux autres entreprises qui avaient préparé les lieux à son intention.
- o. La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le Mardi 22 août à 20h.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 30 juin 2017**

Membres présents : 12 – Membres excusés : 03 - Procurations : 3 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 juin 2017 à 20h.

Il délibère, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur le point suivant :

**1. Acquisition d'immeubles par l'EPF-Smaf**

Accord unanime pour demander à l'Etablissement Public Foncier Smaf de faire l'acquisition, pour le compte de la commune, des parcelles YO 9 et YO 10 situées en zone urbanisable au bourg de Charbonnières, d'une surface totale de 7 786 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 31 716 € pour compléter la réserve foncière de la commune.

**Le maire annonce ensuite qu'il va être procédé à la désignation des électeurs pour les élections sénatoriales**

Après avoir présenté le bureau de vote, il transmet aux membres du Conseil le contenu de la liste dénommée « Continuons Ensemble ».

Ont été désignés à l'unanimité :

Délégués

BARÉ Michaël  
CHATARD Marie-Pierre  
GIRARD Dominique

Suppléants

JAFFEUX Géraldine  
HUGON Hervé  
CHAMPOUX Nathalie

**Questions diverses**

- a. Le maire donne lecture d'une motion adoptée par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires de France à propos d'une éventuelle réforme de la carte judiciaire.  
Le Conseil municipal adopte cette motion à l'unanimité.
- b. Les panneaux d'affichage de l'école vont être remplacés, et l'emplacement pour un panneau d'affichage à la mairie est à l'étude.

## COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 22 août 2017

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 22 août 2017 à 20h.

Il délibère, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur le point suivant :

### **1. Salle polyvalente : attribution du Lot N°9**

Suite à la défection du Groupe Bernard dans le cadre de l'opération de rénovation et agrandissement de la Salle Polyvalente, accord unanime pour valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 22 août 2017 attribuant le Lot 9 « Carrelage – Faïence » à l'Entreprise Projet Carrelage, située à Mezel, pour un montant HT de 28 052 €.

### **2. Etude diagnostique d'assainissement : passage caméra**

Dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de la commune, unanimité pour valider la décision de C2EA de retenir la SEMERAP pour le passage caméra compris dans ses prestations, pour un montant HT de 4 830 € et pour autoriser le maire à effectuer un paiement direct.

### **3. Travaux de drainage du cimetière : choix du prestataire**

Unanimité pour retenir l'Entreprise Fabien DESFARGES, moins disante, pour effectuer le drainage du cimetière. Son devis de 1 623,02 € HT sera toutefois modifié avec un drain routier à la place d'un drain agricole, d'un diamètre de 200 au lieu de 100.

### **4. Contrôle technique des poteaux d'incendie**

Pour une question de sécurité, accord unanime pour maintenir un contrôle annuel des poteaux d'incendie par les services de la SEMERAP.

### **5. Vente de biens du domaine privé de la commune**

Décision unanime pour laisser à l'appréciation du Conseil Municipal la fixation du prix d'un terrain pour sa vente, selon la nature du terrain et le zonage au PLU. Les éventuels frais de division et/ou de bornage, ainsi que les frais notariés, seront laissés à la charge du demandeur.

### **6. Demande d'acquisition d'une parcelle communale aux Incas**

Les membres souhaitant préalablement examiner des situations similaires dans la commune, la demande pour l'acquisition d'une parcelle du domaine privé de la commune au village des Incas sera délibérée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

### **7. Avenant à la DSP assainissement**

A la demande de la SEMERAP, délagataire de la Commune pour l'assainissement collectif, adoption unanime d'un avenant modifiant la clause de révision tarifaire de façon à notifier à la collectivité les tarifs applicables pour l'année N au plus tard le 15 octobre de l'année N-1.

### **8. Convention pour la fourniture des repas scolaires**

Adoption unanime d'une nouvelle convention pour la fourniture des repas scolaires par la Commune de Loubeyrat proposant : l'augmentation du coût du repas adulte de 5,26 € à 5,29 €, une facturation de la totalité du prix subventionné des repas enfant avec versement ultérieur de la subvention du Conseil Départemental après sa notification, et une modification mineure de l'indice de révision des prix.

### **9. Demande participation financière au FSL**

Le financement du Fonds de Solidarité Logement étant de la compétence du Conseil Départemental, le Conseil Municipal ne souhaite pas allouer un financement communal.

### **10. Renouvellement des conventions « assistance retraites » du CDG63**

La commune ayant adhéré en 2015 pour 3 ans à la convention « Assistance retraites » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, décision unanime de renouveler cette adhésion pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **11. Création d'un poste d'ATSEM PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> classe**

Pour permettre à un Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe d'être nommée dans ses fonctions réelles, exercées depuis septembre 2005 à l'école, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 29,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'agente concernée pourra être intégrée directement dans ce nouveau grade équivalent dès obtention de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

### **12. Régularisation des durées de contrats aidés**

Afin de faire face à l'augmentation significative des effectifs à la rentrée scolaire de 2017, le temps de travail de l'Emploi d'Avenir de 30/35<sup>ème</sup> renouvelé le 6 juillet 2017 sera porté à 35/35<sup>ème</sup>, et celui du CUI-CAE de 20/35<sup>ème</sup> devant être recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2017 sera porté à 26/35<sup>ème</sup>.

### **13. Conditions de mise à disposition du CLIC d'un local en mairie**

Une antenne de l'Espace Ressource Aides à Domicile (ERAD) du CLIC Riom Limagne Combrailles fera une permanence toutes les 6 semaines dans un local de la mairie mis gratuitement à sa disposition. Une convention de mise à disposition sera signée.

### **14. Modification des statuts de Combrailles, Sioule et Morge**

Considérant les nouvelles modalités d'aide à l'apprentissage de la natation qui ont été définies par le Conseil Communautaire en date du 7 juin 2017, adoption unanime des modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge stipulant la prise en charge des frais d'accès aux piscines (compris mise à disposition de maître-nageur) et coûts de transports pour les écoles du territoire.

### **15. Service d'instruction des actes d'urbanisme aux communes de Combrailles, Sioule et Morge**

La commune se déclare unanimement favorable à la création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme, au sein de la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge, destiné aux Communes membres.

### **Questions diverses**

- a. Une motion est prise et sera adressée à Monsieur le Préfet contre la suppression brutale des emplois aidés qui va perturber l'organisation scolaire.
- b. Le rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte des Combrailles est présenté au Conseil Municipal.
- c. Le programme prévisionnel de la voirie 2018 qui sera présenté à Combrailles, Sioule et Morge concernera la réfection de la VC1/VC17 avec la participation de la commune de Montcel et du Département.
- d. Un nouveau courrier sera adressé à M. DEFOSSE dans le cadre d'une éventuelle procédure de péril imminent.
- e. La commune décide de participer à la consultation groupée menée par le CIAS pour l'acquisition d'un défibrillateur, en demandant d'y inclure le contrat de suivi/maintenance.
- f. M. Hervé HUGON représentera le maire à la réunion pour la convention concernant le Gour de Tazenat, qui se déroulera le 29 août 2017 à 10h à Combrailles, Sioule et Morge.
- g. La commune ne souhaite pas initier des animations spécifiques durant la « Semaine Bleue ».
- h. Le maire présente au Conseil Municipal l'arrêté de renonciation aux transferts de pouvoirs de police pris par Combrailles, Sioule et Morge en application des délibérations des communes-membres, y compris la nôtre.
- i. Une signalisation est à prévoir à la sortie du chemin de Tazenat sur le chemin de Joinsatte.
- j. Le Maire fait part d'une demande d'un résident de Tazenat pour la réparation du chemin à l'entrée du village, au niveau du déversoir du Gour. Un enrobé à froid sera prévu à l'occasion d'une prochaine commande.
- k. Le prochain Conseil Municipal est fixé au Vendredi 6 octobre 2017.

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 6 octobre 2017**

Membres présents : 15 – Membres excusés : 00 - Procurations : 00 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 août 2017 à 20h.

Suite à la démission du Sénateur M. MAGNER Jacques Bernard de son mandat de maire en application de l'article LO.141 du Code Electoral sur le non cumul des mandats, il procède à l'élection du maire sous la présidence de Monsieur Hervé HUGON, le doyen des membres du Conseil Municipal.

### **1. Election du Maire**

Monsieur Michaël BARÉ présente sa candidature, et après une élection à bulletin secret, il obtient 14 voix et est élu à la majorité absolue. Il prend ensuite la présidence de l'assemblée.

### **2. Création des postes d'adjoint**

A l'unanimité, décision de créer trois postes d'adjoints.

### **3. Election des adjoints**

Le maire propose au poste de 1<sup>er</sup> adjoint Marie-Pierre CHATARD qui obtient 10 voix et est donc élue à la majorité absolue.

Il propose ensuite au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint Sébastien PORTIER qui obtient 10 voix et est élue à la majorité absolue.

Il propose enfin au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint Nathalie CHAMPOUX qui obtient 14 voix et est élue à la majorité absolue.

### **4. Délégation attribuées au maire par le Conseil municipal**

A l'unanimité, décision d'attribuer au maire des délégations lui facilitant une gestion quotidienne de la commune.

### **5. Désignation des représentants de la Commune au Secteur Intercommunal d'Energie (SIE)**

Décision unanime désigner Hervé HUGON comme délégué titulaire et Jacques MAÎTRE comme suppléant.

## **Questions diverses**

- a. Le maire précise que les conseillers communautaires seront désignés dans l'ordre du tableau selon la procédure applicable aux communes de moins de 1000 habitants : Michaël BARÉ et Marie-Pierre CHATARD.
- b. Annonce de la prochaine mutation de Mirka BOURLET à la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge pour instruire les actes d'urbanisme au sein du service commun en cours de création (au 1<sup>er</sup> janvier 2018).
- c. Un recrutement est en cours pour assurer son remplacement.
- d. L'aménagement des parkings du Gour de Tazenat nécessite la mise en conformité du PLU. Un fonds de concours sera demandé à la Communauté de Communes. Un référent communal est désigné : Dominique GIRARD
- e. Le devis étant trop élevé (27 635 € HT), le projet de travaux de doublage du réseau d'assainissement rue de la Trinité est abandonné.
- f. Madame CHAPRON avec qui une promesse de vente avait été signée pour l'acquisition du Lot N°3 du Lotissement des Baisles renonce à son projet. Une délibération sera prise pour percevoir les pénalités prévues.
- g. Suite à l'offre d'achat du Lot N°2 du Lotissement des Baisles par Mme GAUTHIER et M. VICENTE pour un montant de 20 000 €, une contre-proposition est faite par le Conseil municipal à 22 000 €.
- h. Les demandes pour l'occupation de la Salle polyvalente, recevront une réponse au cours du prochain Conseil municipal.
- i. Un point sur l'avancement des travaux d'accessibilité sera fait par Nathalie CHAMPOUX au prochain Conseil municipal.
- j. Si un projet n'a pu être élaboré d'ici le 15 décembre, date limite de demande de la subvention DETR pour 2018, une simple lettre d'intention sera adressée à la Préfecture.
- k. M. le Maire fait part au Conseil de la demande de la commune de Montcel d'une participation de 50% sur la réfection d'une voirie mitoyenne, réalisée en 2010 au village de La Tour Serviat. Avant de mettre cette question à l'ordre du jour, le Maire souhaite avant tout vérifier la régularité comptable.

- l. Un avis d'enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Montcel est présenté au Conseil.
- m. La demande d'acquisition d'un bien communal aux Incas sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.
- n. Marie-Pierre CHATARD travaille sur le prix du revient du repas de cantine scolaire et sa prochaine augmentation.
- o. La date du repas des seniors est arrêtée au 3 décembre 2017 sous réserve de la disponibilité de la Salle polyvalente.
- p. Le prochain comité de village aura lieu le 14 octobre avec Les Incas, Pont de Péry, Bort, le Moulin des Desniers, les Peytoux, la Gravière.
- q. Le prochain Conseil municipal est fixé au 20 octobre 2017 à 20h30.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 20 octobre 2017**

Membres présents : 15 – Membres excusés : 00 - Procurations : 00 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 20 octobre 2017 à 20h30.

Il délibère, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur le point suivant :

**1. Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseiller municipaux délégués**

Suite à l'élection du nouveau maire et des adjoints en date du 6 octobre 2017, unanimité pour attribuer aux élus ayant délégation de fonction les indemnités suivantes :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Pourcentage de l'indice attribué</b>
Le Maire	17,20%
1er Adjoint	8,25%
2ème Adjoint	8,25%
3ème Adjoint	8,25%
Conseiller Municipal	4,13%
Conseiller Municipal	4,13%
Conseiller Municipal	4,13%

**2. Désignation des membres des commissions communales et extra-municipales**

Unanimité pour adopter la désignation suivante :

<b>Commissions</b>	<b>Membres</b>
<b>Commission I : Petite Enfance, Jeunesse, Ecole, Action Sociale, Vie associative, Culture, Sport, Festivités</b>	Mme CHATARD M-Pierre Mme CHAMPOUX Nathalie M. ESPAGNOL Claude M. HUGON Hervé Mme LEHOREAU Delphine Mme NOVAÏS Anny Mme POUZAT Patricia
<b>Commission II : Finances, Economie, Urbanisme, Cadre de vie, Travaux, Bâtiments, Voirie, Communication</b>	Mme CHAMPOUX Nathalie Mme ESPAGNOL Stéphanie M. GIRARD Dominique M. HUGON Hervé Mme JAFFEUX Géraldine M. MAGNER Jacques Bernard M. MAITRE Jacques M. MAUPOU Stéphane M. PORTIER Sébastien
<b>Commission Extra- Municipale (Comité de villages)</b>	M. ESPAGNOL Claude M. MAGNER Jacques Bernard M. MAITRE Jacques

**3. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Unanimité pour valider la désignation suivante :

<b>■ Les membres titulaires :</b>	<b>■ Les membres suppléants :</b>
- Mme CHAMPOUX Nathalie Chalusset 63410 Charbonnières-les-Vieilles - M. PORTIER Sébastien 1 rue de la Trinité 63410 Charbonnières-les-Vieilles - M. GIRARD Dominique Bogros 63410 Charbonnières-les-Vieilles	- Mme JAFFEUX Géraldine Le Suchet 63410 Charbonnières-les-Vieilles - Mme LEHOREAU Delphine Les Desniers 63410 Charbonnières-les-Vieilles - M. HUGON Hervé 2 Chemin du Puits 63410 Charbonnières-les-Vieilles

**4. Convention de service commun pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme**

Accord unanime pour autoriser le maire à signer la convention avec les modifications suivantes : les CUa et les RU seront renseignés en mairie, et les Autorisations de Travaux hors PC (AT) seront directement transmises aux services de sécurité et d'accessibilité sans passer par le service instructeur.

### **5. Convention de mise à disposition de Mme Mirka BOURLET au projet de la CC CSM**

Décision unanime autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de Mme BOURLET au profit de la CC CSM pour la période du 16 octobre 2017 au 31 décembre 2017 à raison de 21/35<sup>ème</sup> pour lui permettre de suivre les formations nécessaires à sa prise de fonction en qualité d'instructeur des autorisations d'urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **6. Parkings du Gour : mise en compatibilité du PLU**

Accord unanime pour d'engager une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement des parkings du Gour de Tazenat avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Charbonnières-les-Vieilles, conformément aux dispositions de l'article L.123-14 du Code de l'urbanisme et pour demander le financement à la CC CSM.

### **7. Pénalités de renonciation à l'acquisition du Lot 3 au Lotissement des Baisles**

Mme Chapron ayant renoncé à acquérir le Lot n°3 pour convenance personnelle, unanimité pour demander le versement des pénalités dont le montant est égal à 10% du prix du terrain, soit 2 467,50 €.

### **8. Offre d'achat pour le Lot N°2 du Lotissement des Baisles**

Accord unanime pour céder le Lot N°2, cadastrée AB333, d'une surface de 785 m<sup>2</sup>, au prix de 22 000 €, soit 28,02 € le m<sup>2</sup> à Mme Gauthier et à M. Vicente.

### **9. Demande d'acquisition d'un bien communal aux Incas**

Accord majoritaire à 12 voix pour et 3 voix contre pour céder à M. Benoît FOURTIN la parcelle cadastrée YI 105, d'une surface de 235 m<sup>2</sup> sise aux Incas à raison de 2 € le m<sup>2</sup>, soit 470 €, les frais notariés étant à sa charge.

### **10. Renouvellement des conventions « Pôle Santé au Travail » du CDG63**

La commune ayant adhéré en 2015 pour 3 ans à la convention « Pôle Santé au Travail » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour assurer l'assistance médicale (médecine du travail), décision unanime de renouveler cette adhésion pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **11. Achat d'une auto-laveuse**

Afin de choisir le matériel adéquat pour le nettoyage de la Salle polyvalente lors de sa ré-ouverture, demande de consultation d'un troisième prestataire.

### **12. Imputation d'achats de mobiliers à l'école**

Accord unanime pour regrouper des achats de mobiliers pour une imputation en investissement.

## **Questions diverses**

- a. Un dossier descriptif et estimatif est en cours de réalisation par le Compas dans l'œil pour remettre une demande de subvention DETR avant le 15 décembre 2017 pour le projet du Stade de foot. Le classement de l'équipe est à prendre en compte pour l'élaboration du projet, y compris pour obtenir d'éventuelles subventions départementales.
- b. Marie-Pierre CHATARD expose le compte rendu du Conseil d'Ecole qui s'est déroulé le 19 octobre 2017.
- c. La date de la prochaine Commission Communale des Impôts Directs devra être fixée avant le 4 décembre 2017.
- d. Un point est fait sur l'avancement des travaux de la Salle polyvalente. La livraison des extincteurs est prévue entre le 23 et le 24 octobre 2017 et la pose avant la fin de cette semaine.  
Par souci de sécurité, le repas des aînés se déroulera en janvier 2018.
- e. Nathalie CHAMPOUX expose le bilan d'avancement des aménagements d'accessibilité. La priorité pourrait être donnée à la matérialisation des places de stationnements handicapés de la mairie.
- f. Le maire met à la disposition des élus les rapports de visite des stations d'épuration par le SATESE.
- g. Le maire met à la disposition des élus le projet de statuts modifiés du SMAD des Combrailles.
- h. La demande de participation de la commune de Montcel à des travaux de voirie réalisés en 2010 est exposée par le maire qui donne lecture du courrier fait en réponse à cette demande. Il souligne l'illégalité financière.
- i. Le maire fait part aux élus de la demande de motion transmise par l'AMF.
- j. Information sur le lancement de la campagne hivernale de l'Association des Restaurants du Cœur.
- k. Les problèmes de troubles de voisinage aux Mazeaux est abordé, et le Maire donne lecture d'un courrier adressé aux propriétaires des gîtes responsables du bruit nocturne.
- l. La petite salle de réunion (bureau du maire) sera prochainement réaménagée pour être accueillante.
- m. Les prochains Comités de Villages se dérouleront les 28 octobre et 3 décembre 2017.
- n. La prochaine réunion du Conseil est fixée au vendredi 17 novembre 2017 à 20h.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 17 novembre 2017**

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 17 novembre 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 20 octobre 2017.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

**1. Opération vestiaires et terrain de football : demandes de subventions**

Accord unanime pour décider de soumettre le projet établi par le Compas dans l'œil et son devis estimatif arrêté à 200 000 € HT, à la demande d'attribution de la DETR dans les délais impartis, dès que ce dernier sera revu à la baisse..

**2. Service commun ADS : préfinancement sur l'année 2017**

Le tableau de préfinancement du service commune ADS pour l'année 2017 a été adopté à l'unanimité, comme suit :

<i>CODE_INSEE</i>	<i>NOM_COM</i>	<i>Population_municipale</i>	<i>Montant de la participation pour 2017</i>
63043	BLOT L'EGLISE	383	499,59 €
63093	CHARBONNIERES LES VIEILLES	1029	1 342,24 €
63100	CHATEAUNEUF LES BAINS	290	378,28 €
63116	COMBRONDE	2098	2 736,66 €
63167	GIMEAUX	401	523,07 €
63004	LES ANCIZES COMPS	1658	2 162,72 €
63198	LOUBEYRAT	1209	1 577,03 €
63206	MANZAT	1346	1 755,74 €
63318	SAINT ANGEL	402	524,37 €
63349	SAINT GEORGES DE MONS	2035	2 654,48 €
63358	SAINT HILAIRE LA CROIX	315	410,89 €
63379	SAINT MYON	459	598,73 €
63382	SAINT PARDOUX	439	572,64 €
63391	SAINT REMY DE BLOT	232	302,62 €
63427	TEILHEDE	422	550,46 €
63464	VITRAC	337	439,59 €
63473	YSSAC LA TOURETTE	361	470,89 €

**3. Création d'un poste permanent de Rédacteur Territorial au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Unanimité pour décider de la création d'un poste permanent de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'attribuer au candidat qui sera retenu dans le cadre du recrutement en cours pour le poste de Secrétaire Général.

**4. Mise à jour du tableau des effectifs**

Après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, accord unanime du conseil municipal pour :

- la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique à 29,5/35<sup>ème</sup> et de deux postes permanents d'adjoint technique à temps complet
- avec création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 29,5/35<sup>ème</sup> et de deux postes permanents d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Ces modifications correspondent à des avancements de grade à l'ancienneté.

**5. Offre d'achat de la parcelle YO 51, propriété de la Ligue contre le Cancer**

Refus unanime de procéder à cette acquisition qui ne représente aucun intérêt pour la commune.

## **6. Achat d'une auto-laveuse**

Accord majoritaire avec une abstention pour retenir l'offre de Clermont-Chimie pour l'acquisition d'une auto-laveuse destinée à la Salle Polyvalente, pour un montant HT de 2 688 €.

## **7. Renouvellement d'un poste en CUI-CAE**

Accord unanime pour renouveler pour une période de 6 mois à 26 heures hebdomadaires un poste de CUI-CAE qui arrivera à son terme le 31/12/2017. Ce renouvellement, obtenu par dérogation du Préfet, prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Questions diverses**

- a. Un point général est fait sur la salle polyvalente : avancement des travaux, achats divers, occupation... Un projet de convention, établi par la commission ad hoc, sera soumis au prochain conseil municipal.
- b. Un courrier sera adressé à M. Timothée BOMMIER, Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour s'enquérir des possibilités de financement des travaux du stade par le Ministère des Sports.
- c. L'entreprise CIRCET propose une présentation de la fibre optique le mardi 21 novembre 2017 à 10h en mairie.
- d. Une présentation de la tour radar sur la commune de St-Rémy-de-Blot aura lieu le 20 novembre à 18h30.
- e. Le maire informe l'assemblée que le Cabinet BISIO va faire une offre de numérisation du plan du cimetière.
- f. Un courrier sera adressé aux propriétaires ayant entrepris des travaux sans autorisation d'urbanisme pour leur proposer de régulariser.
- g. Des demandes de subvention n'appelant pas de suite sont présentées (Festival Ernest Montpied, AMFTéléthon).
- h. La SEMERAP procèdera au curage des avaloirs dans le bourg durant la journée du 21 novembre.
- i. Un devis est demandé au SIEG pour la pose d'une lampe supplémentaire aux Suchets.
- j. Lecture est donnée de la liste des délégués retenus par le S.I. de Manzat pour siéger au SIEG.
- k. Le maire donne lecture du courrier en réponse qu'il adresse à M. le maire de Montcel pour le financement de la VC17.
- l. Une réflexion sur l'augmentation du coût de fabrication des repas de la cantine est amorcé.
- m. Un conciliateur de justice se tiendra à la disposition du public pour des consultations sur les cantons de St-Georges-de-Mons et St-Ours-les-Roches.
- n. La date retenue pour les vœux du maire et l'accueil des nouveaux habitants est le mercredi 17 janvier 2018 à 19h à la Salle Polyvalente.
- o. Une visite de la Salle Polyvalente est proposée aux élus le samedi 2 novembre à 10h.
- p. Le contrat d'assurance de la Salle Polyvalente sera mis à jour auprès de la SMACL.
- q. Date du prochain CM : 15 décembre 2017 à 20h.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 15 décembre 2017**

Membres présents : 13 – Membres excusés : 02 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 décembre 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 17 novembre 2017.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

**1. Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU - Prestataire**

Accord unanime pour désigner le Cabinet RÉALITÉS pour effectuer la Déclaration de Projet avec mise en compatibilité du PLU dans le cadre de l'opération de réaménagement des parkings du Gour de Tazenat.

**2. Création d'un emploi CUI-CAE pour une durée de 6 mois**

Suite à une possibilité initiée par le Département, unanimité pour créer un poste CUI-CAE de 26 heures hebdomadaires, pris en charge à 90% pour aider à la cantine, au ménage de l'école et éventuellement à la garderie périscolaire et aux TAP.

**3. Mise en place du RIFSEEP**

Unanimité pour mettre en place le RIFSEEP en remplacement de toutes les indemnités existant sur la commune, telles l'IAT, l'IEMP, l'IHTS sur la base de groupes de fonction, pour l'IFSE :

Groupes de Fonctions					
	Emploi ou fonction exercée	Critères	Plafonds annuels réglementaires	Borne inférieure	Borne supérieure
<b>Groupe A</b>					
A1	Secrétaire Générale relevant du cadre d'emploi de Rédacteur (1 agent TP)	Encadrement Organisation des Services Gestion des Affaires Générales Exécution des décisions Relation avec les élus	17 480	7 165,00	14 330,00
<b>Groupe B</b>					
B1	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (1 agent TP)	Expertise finances Préparation et exécution du budget Comptabilité générale Paye	11 340	4 330,00	8 660,00
B2	Responsable de service technique (0 agent)	Encadrement d'équipe Organisation/planification du travail Relation avec les élus	11 340	1 700,00	3 400,00
<b>Groupe C</b>					
C1	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (2 agents TP) ATSEM Principal de 2ème classe (1 agent à 29,5/35ème)	Expertise/Technicité Responsable de service sans équipe Technicité spécifiques Contraintes liés au poste ou aux missions Niveau d'expertise avéré pour certaines missions régulières Niveau de responsabilité important (ATSEM)	11 340	1 015,00	2 030,00
C2	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (1 agent à 20,64/35ème) Adjoint Technique (1 agent)	Connaissances en cours d'acquisition Expérience réduite Peu de formations	10 800	960,00	1 920,00
C3	Adjoint administratifs et techniques (0 agent)	En formation ou pas de formation particulière Missions d'exécution sans nécessité de connaissances spécifiques (APC, accueil, entretiens locaux)		700,00	1 400,00

Pour le CIA :

	Plafonds annuels réglementaires	Borne inférieure	Borne supérieure
Groupe A			
A1	1 630,00	25,00	75,00
Groupe B			
B1	1 260,00	20,00	50,00
B2	1 260,00	20,00	50,00
Groupe c			
C1	1 260,00	15,00	40,00
C2	1 200,00	10,00	30,00
C3	1 200,00	10,00	30,00

#### **4. Mise en place des astreintes pour la période hivernale**

Accord unanime pour mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le système des astreintes sur les week-end de la période hivernale, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, du vendredi soir au lundi matin. Ces astreintes seront levées par l'élu responsable des services techniques au vu des bulletins météorologiques au plus tard le matin du vendredi. Une indemnité de 109,28 € par agent et sera versée les week-end durant pour lesquels l'astreinte n'a pas été levée.

#### **5. Mise à jour du tableau des effectifs**

Après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et suite à l'intégration directe d'un agent de la commune sur un poste d'ATSEM, accord unanime du conseil municipal pour :

- la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal à 29,5/35<sup>ème</sup>
- avec création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 29,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

#### **6. Règlement pour la location de la Salle Polyvalente**

Le nouveau règlement présenté par le groupe de travail ad hoc est adopté à l'unanimité.

#### **7. Achat de mobilier pour la salle polyvalente**

Accord unanime pour retenir l'offre de VEDIF pour un montant HT de 6 178,35 € pour 30 tables, 150 chaises, 4 chariots de transport, 5 mange-debout.

#### **8. Cimetière : relevé topographique**

Accord unanime pour retenir l'offre de BISIO pour effectuer le relevé topographique et la numérisation du cimetière afin de permettre une gestion informatisée de ce dernier, au prix de 2 640 € pour la première prestation et 1 320 € pour la seconde.

#### **9. Stade : matériel d'arrosage**

Accord unanime pour retenir l'offre de AUDEBERT SARL pour l'acquisition d'un matériel d'arrosage d'occasion et remis à neuf, destiné au terrain de football pour un montant de 2 000 €.

#### **10. CSM : modification statutaire N°2**

Afin entre autres choses de mettre à jour les groupes de compétences de la communauté de communes pour être éligible à la DGF bonifiée, unanimité pour approuver les modifications statutaires proposées.

#### **11. SMAD des Combrailles : modification statutaire**

Modification approuvée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- a. Présentation du rapport annuel de l'AMF
- b. La demande de DETR pour le stade a été faite
- c. L'implantation des poteaux demandée par CIRCET pour la fibre optique a reçu l'accord des élus
- d. Les acheteurs du Lot 2 du Lotissement des Baisles se sont dédités. Un autre acheteur potentiel s'est manifesté.
- e. Un point est fait sur le groupe de travail de la cantine.
- f. Comités de villages : il reste 4 réunions à mettre en place avant avril. Les nouvelles adresses seront ensuite saisies en ligne sur le site.

- g. Le vernissage de l'exposition de Sylvie LEBON aura lieu samedi 23 décembre à 11h. La prochaine exposition « Carte Blanche » de Henrijean se déroulera du 1<sup>er</sup> au 23 juin 2018.
- h. Le Conseil municipal ne donne pas suite en l'état à la proposition « voisins vigilants » et souhaite privilégier le protocole de « participation citoyenne ».
- i. Pour les tournois sportifs organisés par les jeunes de la Communauté de Communes, la mairie ne dispose pas de lots adaptés.
- j. Les travaux de prolongement de la voirie et des réseaux de la Zone des Gannes, au profit de M. Barbalat, débuteront durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018.
- k. Le marché de Noël de l'école aura lieu le 22 décembre à la Salle Polyvalente.
- l. Le 14 janvier 2018 : repas du CCAS.
- m. Les vœux du maire sont prévus le 19 janvier 2018.
- n. Date du prochain CM : 2 février 2018